DEPARTEMENT des BOUCHES-du-RHONE

COMMUNE

d'AUBAGNE

Convocation du **06/12/2023**

Date de publication: 14/12/2023

Conseillers en exercice : 043

Présents : **033** Quorum : **22**

N° 016-121223

OBJET: FINANCES, BUDGET, ECONOMIE, EMPLOI

Approbation de la revalorisation des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (A.P.C.P.) – Budget principal exercice 2024.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 décembre 2023

L'An deux mille vingt-trois, et le mardi douze décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace Bras d'Or, sous la présidence de M. Gérard GAZAY. Maire.

PRESENTS:

Monsieur GAZAY Gérard Maire,

Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie, Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Madame TRIC Hélène, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,

Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMANN Monique, Monsieur JARQUE Patrice, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame ROUX Magali, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Madame BOISSON Valérie, Monsieur ZANARINI Marc Conseillers Municipaux,

formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame AMOROS Brigitte (donne pouvoir à Madame GABRIEL Julie), Monsieur CHAMLA Franck-Clément (donne pouvoir à Monsieur GUEDJ Laurent), Madame THIBAUD Faustine (donne pouvoir à Monsieur RUSCONI Vincent), Monsieur COETTO Jérémy (donne pouvoir à Monsieur KOURICHI Zarick), Monsieur PANGOURASSOU Jérémy (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Madame GIOVANNANGELI Magali (donne pouvoir à

Accusé de réception en préfecture 013-211300058-20231212-121223_16-DE Reçu le 14/12/2023 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb er=195447GQM268,givenName= Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=# 0C0F4E545246522D3231313330 30303538,O=COMMUNE D AUBAG NE,C=FR 14/12/2023



Délibération n° 016-121223 du Conseil Municipal du 12 décembre 2023 (suite)

Monsieur LATZ Alexandre), Madame MELIN Joëlle (donne pouvoir à Madame BOUGEAREL Michèle), Monsieur MIROUX William (donne pouvoir à Madame ROUX Magali), Monsieur PERRINTOININ Yves (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine), Madame METCHÉ-BARTHELEMY Mathilde (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET Alain)

ABSENTS:

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire

Madame Danielle MENET rapporte :

La gestion des dépenses d'investissement en Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire selon lequel le budget est voté chaque année pour une année civile.

Conformément aux dispositions de l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'AP constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel, défini comme une opération ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipement.

Les CP constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'AP correspondante.

En outre, l'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiements.

Pour la Ville d'Aubagne, les AP sont identifiées par des programmes d'investissement représentant les domaines d'intervention de la Municipalité sur le patrimoine communal.

A l'issue de l'exercice 2023, le montant de ces AP s'élève à 45 412 249 euros pour les 9 programmes que compte le Plan Pluriannuel d'Investissement 2022- 2025 dont 11 928 530 euros de CP seront probablement consommés.

Ce montant est revalorisé de 428 000 euros au 1^{er} janvier 2024 pour tenir compte de la poursuite des opérations engagées dont les crédits s'avèrent insuffisants et des opérations nouvelles, le cas échéant.

Le montant total des AP atteint donc 45 840 249 euros et l'ajustement des CP ouverts sur l'exercice 2024, 12 627 136 euros, répartis comme suit :

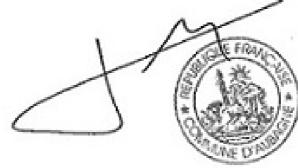
Accusé de réception en préfecture 013-211300058-20231212-121223_16-DE Reçu le 14/12/2023 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb er=195447GQM268,givenName= Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=# 0C0F4E545246522D3231313330 30303538,O=COMMUNE D AUBAG NE,C=FR 14/12/2023



Délibération n° 016-121223 du Conseil Municipal du 12 décembre 2023 (suite)

			АР			СР		
autorisations de programme			Pour mémoire AP votées antérieurement au 01/01/2024	Révisions de l'exercice 2024	TOTAL	Pour mémoire réalisations (provisoires) antérieures au 01/01/2024	CP ouverts au titre de l'exercice 2024	CP suivants
2022	1	Rénovation et aménagement du patrimoine bâti existant	5 814 335 €					
2022	2	Modernisation et aménagement durable de l'espace public						
2022	3	Rénovation énergétique						
2022	4	Ville et bâtiments intelligents et numériques						
2022	5	Actions et acquisitions foncières			1 983 766€			
2022	6	Gestion du Parc véhicules et moyens techniques des services						
2022	7	Protection de l'espace public						
2022	8	Equipements nouveaux						
2023	9	Restauration patrimoine						
		TOTAL						

Accusé de réception en préfecture 013-211300058-20231212-121223_16-DE Reçu le 14/12/2023 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb er=195447GQM268,givenName= Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU =0002 211300058,2.5.4.97=# 0C0F4E545246522D3231313330 30303538,O=COMMUNE D AUBAG NE,C=FR 14/12/2023



Délibération n° 016-121223 du Conseil Municipal du 12 décembre 2023 (suite)

Cette délibération propose d'approuver le montant 2024 des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement dont le détail figure dans le tableau ci-dessus et comportant deux augmentations d'Autorisations de Programme.

LE CONSEIL MUNICIPAL.

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE:

ARTICLE UNIQUE: d'APPROUVER la révision 2024 du montant des Autorisations de Programme pour un montant total de 428 000 euros correspondant à l'augmentation du Programme « Modernisation et aménagement durable de l'espace public » pour 350 000 € et du Programme « Restauration patrimoine » à hauteur de 78 000 €, ainsi que l'ajustement des Crédits de Paiement ouverts selon l'échéancier prévisionnel présenté dans le tableau ci-dessus qui représentent 12 627 136 euros au titre de l'exercice 2024.

ADOPTE A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

<u>ABSTENTION(S)</u>: Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur LATZ Alexandre mandataire de Madame GIOVANNANGELI Magali, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame BOUGEAREL Michèle mandataire de Madame MELIN Joëlle, Madame FARDOUX Clémentine mandataire de Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Madame BOUGEAREL Michèle, Madame BOISSON Valérie

Ne participe(nt) pas au vote : Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Monsieur GRANDJEAN Denis

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY Maire

Accusé de réception en préfecture 013-211300058-20231212-121223_16-DE Reçu le 14/12/2023 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb er=195447GQM268,givenName= Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=# 0C0F4E545246522D3231313330 30303538,O=COMMUNE D AUBAG NE,C=FR

14/12/2023

